

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 9120

présenté par
Mme Corneloup

ARTICLE 23

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« soixante-deux »

les mots :

« soixante-cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les évolutions démographiques et celles liées au monde du travail semblent justifier d'augmenter l'âge de départ à la retraite. Cette proposition serait accompagnée d'une majoration ou surcote pour ceux qui souhaitent partir plus tard. Il convient de valoriser économiquement ceux qui travaillent plus longtemps.